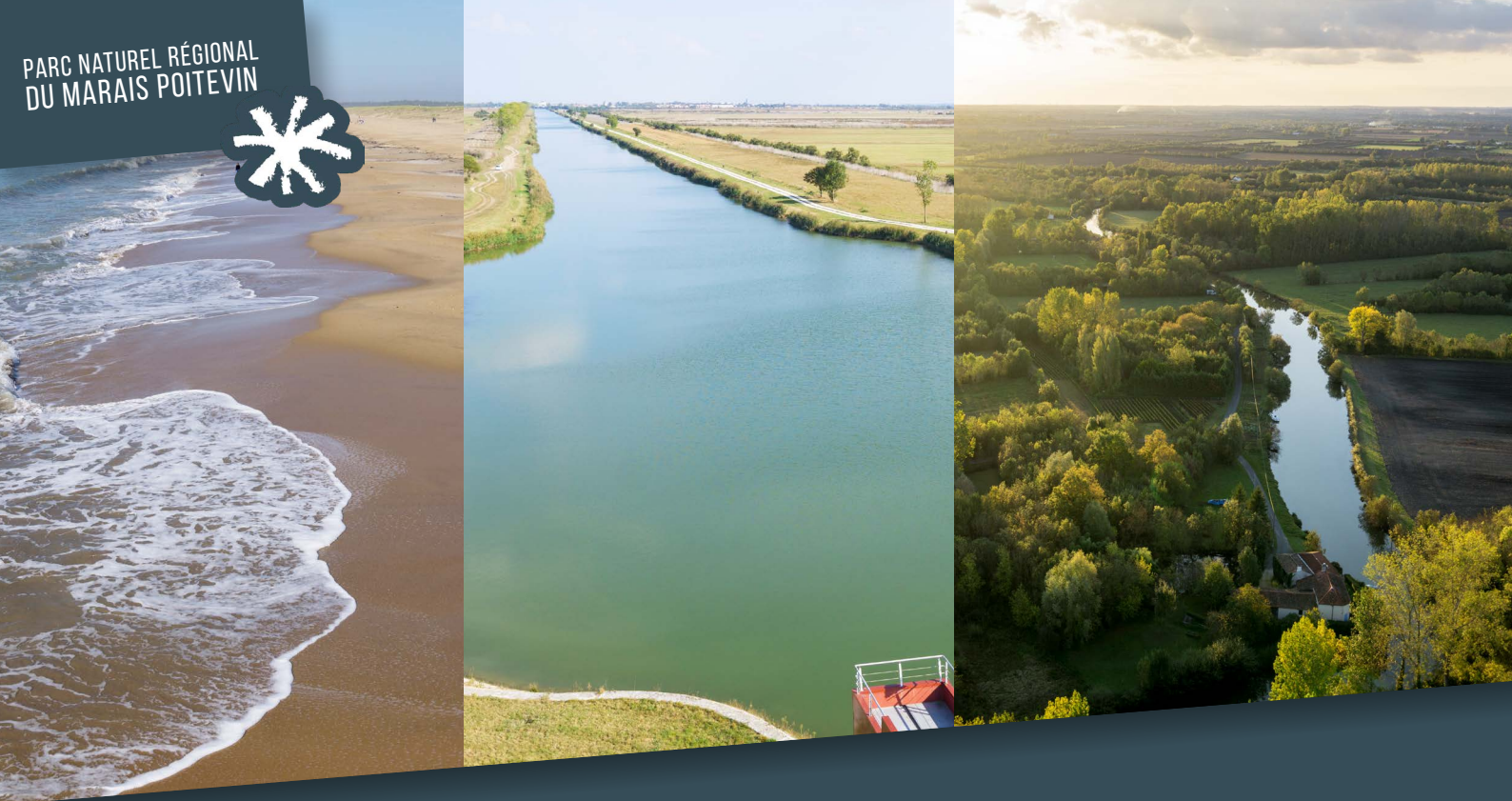


PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MARAIS POITEVIN



Le Parc naturel régional du Marais poitevin

CARTE D'IDENTITÉ
2018

Une autre vie s'invente ici





Le Parc naturel régional du Marais poitevin

Œuvrer pour la sauvegarde, la restauration et la valorisation du Marais poitevin, dans une dynamique de développement durable.

Un territoire

Deuxième plus grande zone humide de France, le Marais poitevin offre des richesses écologiques, biologiques, socio-culturelles et paysagères uniques.

Façonné par l'homme dès le XI^e siècle, le Marais poitevin est composé de plusieurs grands ensembles : **le marais maritime, le marais desséché, le marais mouillé.**


Des milliers de kilomètres de fossés, canaux et rigoles creusés, des millions d'arbres plantés pour fixer les berges, autant de témoignages d'une relation étroite avec l'eau.



Un Syndicat mixte de gestion

L'organisme de gestion du Parc naturel régional du Marais poitevin est un syndicat mixte. Constitué par les **deux régions** Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire ; les **trois départements** de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de Vendée ; les **communes** adhérentes ; les **EPCI** et les **Chambres d'agriculture**, il est responsable de la mise en œuvre du projet de territoire, consigné dans la Charte.

Une Charte de Parc naturel régional



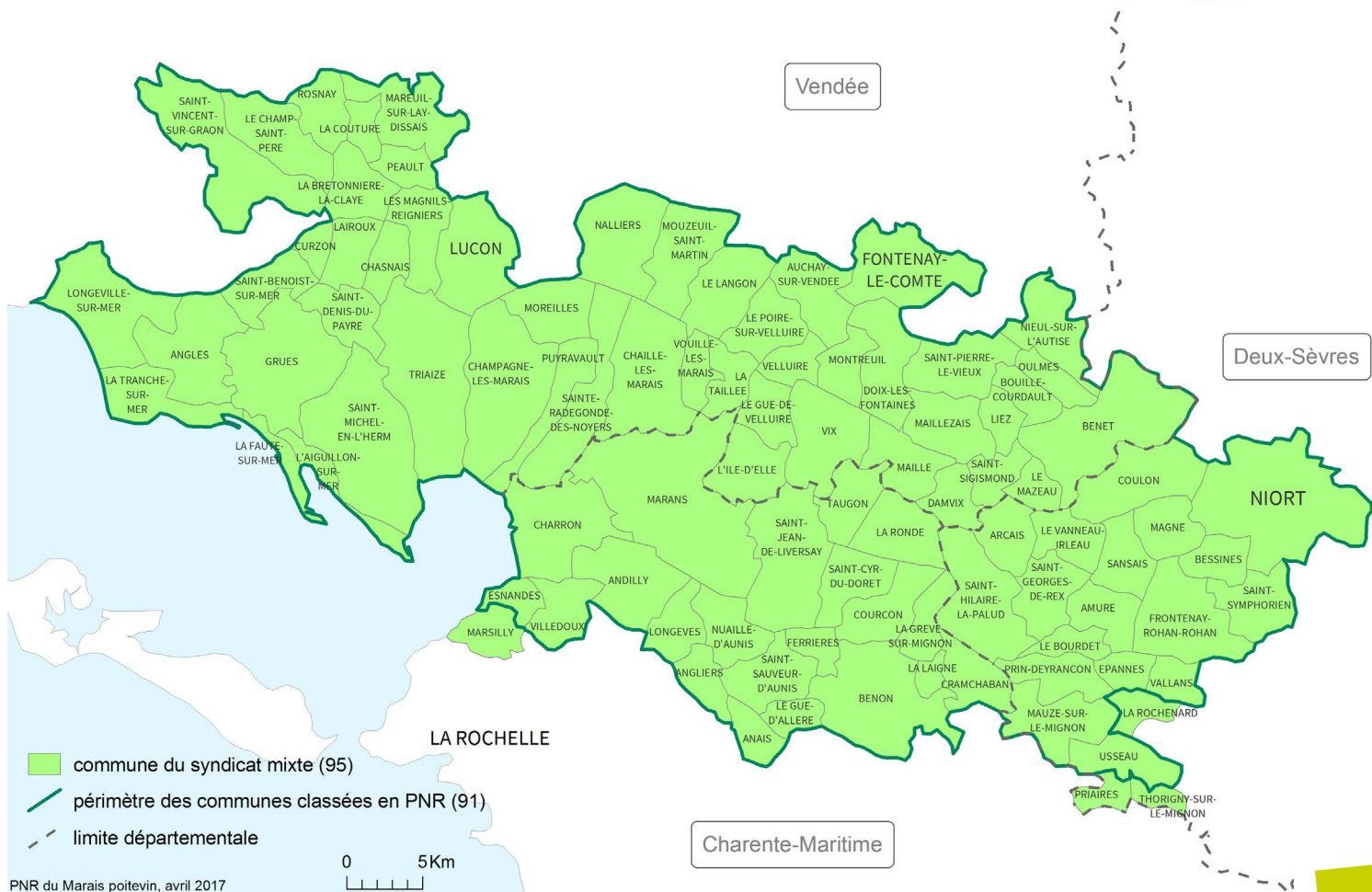
La Charte de Parc naturel, c'est le projet de développement durable élaboré pour le territoire, un contrat signé par les collectivités territoriales concernées à l'issue d'une vaste concertation entre élus, forces vives, administrations et grand public. La Charte engage ses signataires pour 12 ans, jusqu'en 2026. Elle détaille les missions assignées au Parc ; elle fixe les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire et les mesures permettant de les mettre en œuvre.

91 communes
réparties sur trois départements
52 communes en Vendée
21 communes en Charente-Maritime
18 communes en Deux-Sèvres

et deux régions
> Nouvelle-Aquitaine
> Pays de la Loire
197 221 ha
199 462 habitants

149 km de côte
107 526 ha de zone humide

Le territoire d'intervention du Parc naturel régional du Marais poitevin





LA GOUVERNANCE

LE COMITÉ SYNDICAL

2 Régions

Nouvelle-Aquitaine
Pays de la Loire

> 6 délégués titulaires par Région (35 voix par délégué)

3 Départements

Charente-Maritime
Deux-Sèvres
Vendée

> 2 délégués titulaires (40 voix par délégué)

> 4 délégués titulaires (40 voix par délégué)

> 4 délégués titulaires (40 voix par délégué)

8 EPCI

> 1 délégué titulaire par EPCI (1 voix par délégué)

91 Communes

> 1 délégué titulaire par commune (1 voix par délégué)

3 Chambres d'agriculture

> 1 délégué titulaire par Chambre (1 voix par délégué)

LE BUREAU

6 représentants pour les Régions, soit 3 par Région,
6 représentants pour les Départements, soit 2 par Département,
6 représentants pour les Communes, soit 2 par Département,
3 représentants pour les EPCI, soit 1 par Département,
1 représentant pour les Chambres d'agriculture.

LES ORGANES CONSULTATIFS

Les Groupes territoriaux
La Conférence des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement
Le Conseil scientifique
Le Comité consultatif

Le bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin

Région PAYS DE LA LOIRE



Pierre Guy Perrier
Président



Maxence De Rugy



Myriam Garreau

Région NOUVELLE-AQUITAINE



Pascal Duforestel



Benoît Biteau



Nicolas Gamache

Département de la VENDÉE



François Bon
3^{ème} Vice-Président
Aménagement
et Cadre de vie



Arnaud Charpentier

Département de la CHARENTE-MARITIME



Stéphane Villain
1^{er} Vice-Président
Tourisme et
Communication



Catherine Desprez

Département des DEUX-SÈVRES



Séverine Vachon
2^{ème} Vice-Présidente
Agriculture-
Environnement



Bernard Belaud

Communes de la VENDÉE



Bernard Bordet



Joël Bluteau

Communes de la CHARENTE-MARITIME



Jérémy Boisseau



Jean-Pierre Servant

Communes des DEUX-SÈVRES



Marc Thébault
Secrétaire



Catherine Tromas
4^{ème} Vice-Présidente
Culture et valorisation
du patrimoine

EPCI

de la Charente-Maritime



Yann Héлары
Délégué
au Grand Site



des Deux-Sèvres

Michel Simon



de la Vendée

Jean-Claude Richard
Rapporteur
du budget

Chambres d'Agriculture



Christian Aimé

Élections du 16 mars 2018



COMMENT LE PARC INTERVIENT-IL ?



Le Parc naturel régional du Marais poitevin accompagne l'ensemble des acteurs signataires de la Charte à mettre en œuvre leurs engagements en faveur du territoire.

En conformité avec cette même Charte, le programme d'actions annuel du Syndicat mixte est constitué selon trois principales modalités d'intervention.



>> ANIMATION DU TERRITOIRE

Le Syndicat mixte travaille en étroite relation avec les acteurs en place, dans le respect de leurs responsabilités et prérogatives.

Il les accompagne, les soutient dans la mise en œuvre de leurs politiques respectives pour viser une convergence collective vers le développement durable du territoire ; **et mettre en œuvre les engagements des signataires consignés dans la Charte.**



>> MAÎTRISE D'OUVRAGE

Dans une dynamique proactive de développement durable, le Syndicat mixte développe des projets en maîtrise d'ouvrage dès lors que ces projets participent de la mise en œuvre des orientations et mesures de la Charte, et qu'ils ne relèvent pas d'un domaine de compétence réservé à l'un des acteurs du territoire.

Il intervient dans les champs circonscrits par la Charte, en faveur de **projets exemplaires, expérimentaux, innovants ou d'intérêt collectif.**

>> CONSEIL-ASSISTANCE

Sur sollicitation des collectivités, en particulier des communes, et de porteurs de projets privés, le Parc apporte ses conseils pour développer les projets. Il fait valoir ses savoir-faire pour les faire aboutir, dans une **perspective de durabilité.**

Les domaines d'intervention

du Parc naturel régional du Marais poitevin

Les missions des Parcs naturels régionaux de France sont régies par l'ARTICLE R 333-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT



>> LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Soutien d'une agriculture durable et promotion du «territoire-terroir»,
- Développement touristique,
- Exemplarité énergétique.

>> L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Accompagnement des stratégies de planification spatiale (compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte),
- Accompagnement des démarches urbaines et paysagères.



>> LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

- Amélioration des connaissances sur le Marais poitevin,
- Préservation, restauration des paysages et de la biodiversité,
- Conduite d'opérations de génie écologique visant à valoriser, restaurer, les continuités écologiques.



>> L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Formation aux enjeux socio-économiques et environnementaux du territoire,
- Développement de l'offre éducative à l'environnement,
- Information et sensibilisation des usagers du Marais.





EXEMPLES D'ACTIONS

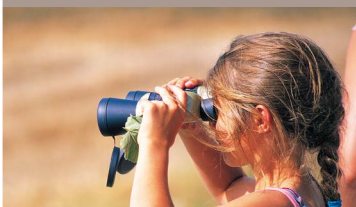


Valorisation des prairies
et de la biodiversité

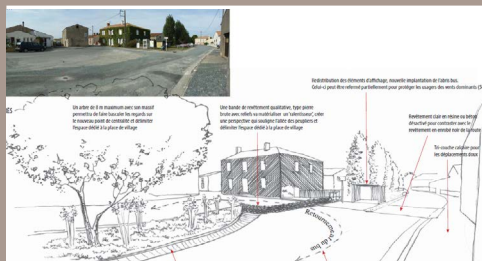


Life
Baie de l'Aiguillon

Animation du RENET
*Réseau d'Éducation à la Nature,
à l'Environnement et au
Territoire Marais poitevin*



Développement du tourisme fluvial



Assistance à la maîtrise d'ouvrage
de projets d'aménagement
des communes



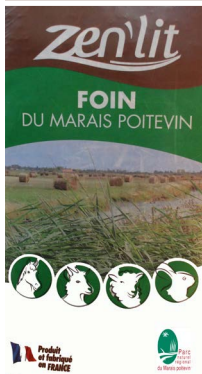
Exemples d'actions...

du Parc naturel régional du Marais poitevin



Aménagement et restauration
des marais occidentaux - PARMO

Mise en œuvre de la marque
Valeurs Parc naturel régional
du Marais poitevin
(foin, hébergements...)



Installation de dispositifs
de franchissement pour
les poissons migrateurs

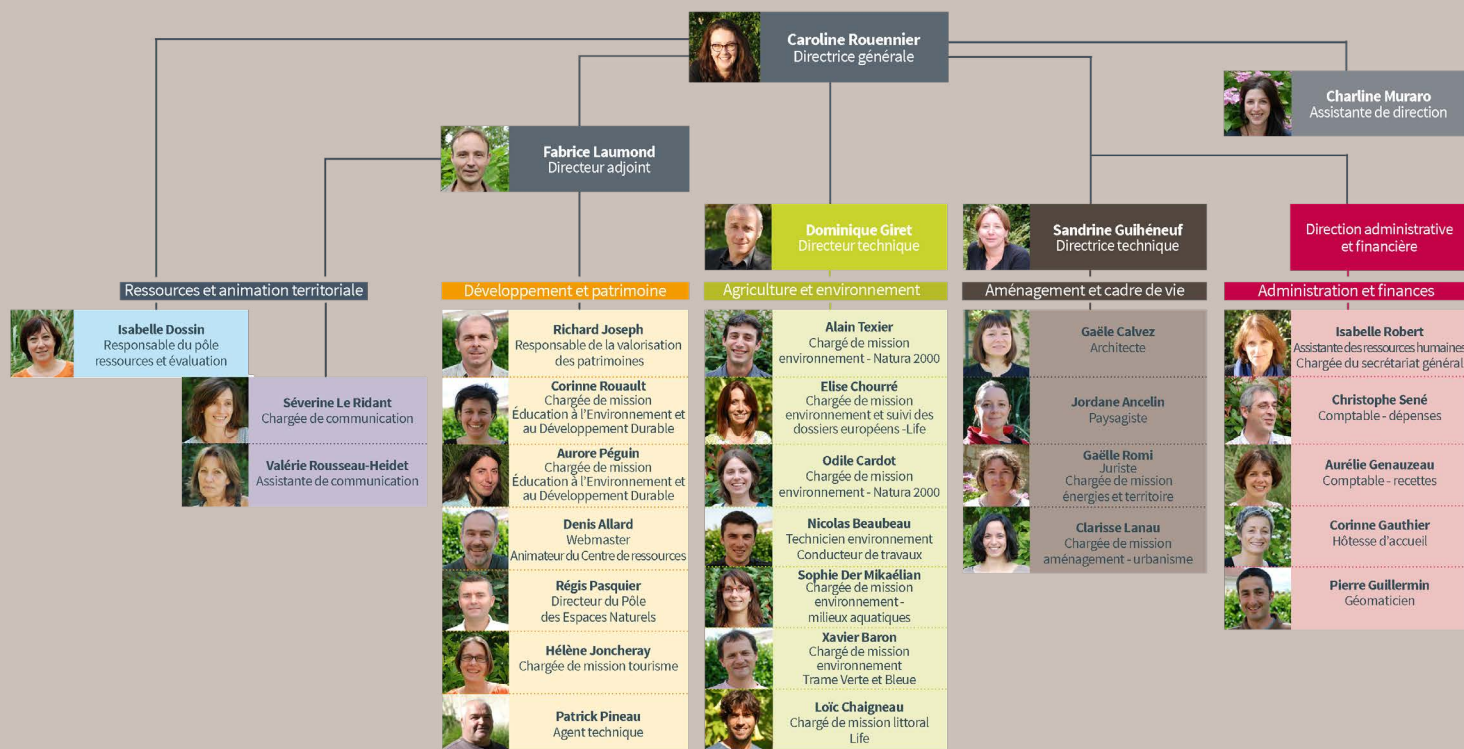


Réhabilitation d'une ancienne briqueterie
en Pôle de l'Eco-habitat et des énergies
renouvelables du Marais poitevin



Animation Natura 2000
et Observatoire du patrimoine naturel

L'équipe pluridisciplinaire du Parc naturel régional du Marais poitevin



tél. - 05 49 35 15 20
courriel - correspondance@parc-marais-poitevin.fr

Parc naturel régional du Marais poitevin

2, rue de l'église - 79510 Coulon
Tél. 05 49 35 15 20

correspondance@parc-marais-poitevin.fr

<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr>

